

Séance du vendredi 9 janvier 2026

DELIBERATION DU CONSEIL

**METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE - MANDAT 2020-2026 - ELECTION DES
VICE-PRESIDENTS ET DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.5211-10, L.2122-7 et L.2122-10.

I. Exposé des motifs

Conformément à l'article L.2122-10 du CGCT, « quand il y a lieu, pour quelque cause que ce soit, à une nouvelle élection du maire, il est procédé à une nouvelle élection des adjoints ».

Aux termes de l'article L5211-10 du CGCT, les membres du Bureau sont élus selon les modalités prévues à l'article L. 2122-7.

Par délibération portant « Composition du Bureau métropolitain » adoptée à la présente séance, le Conseil a fixé le nombre de membres du bureau à 38 dont :

- Le Président de la Métropole Européenne de Lille ;
- 20 Vice-présidents ;
- 8 Conseillers métropolitains délégués ;
- 9 Conseillers métropolitains.

Il convient donc de procéder à l'élection des membres du Bureau, conformément aux textes rappelés ci-dessus, aux termes desquels l'élection s'opère au scrutin uninominal majoritaire à trois tours.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

II. Dispositif décisionnel

Par conséquent, le Conseil de la Métropole procède à l'élection des membres du Bureau :

Se sont déclarés candidats :

Candidats aux sièges de Vice-présidents	
1 ^{er} siège de Vice-président	Mme Anne VOITURIEZ
2 ^{ème} siège de Vice-président	M. Arnaud DESLANDES
3 ^{ème} siège de Vice-président	M. Bernard GERARD
4 ^{ème} siège de Vice-président	M. Gérard CAUDRON
5 ^{ème} siège de Vice-président	M. Sébastien LEPRETRE
6 ^{ème} siège de Vice-président	Mme Charlotte BRUN
7 ^{ème} siège de Vice-président	M. Dominique BAERT
8 ^{ème} siège de Vice-président	M. Francis VERCAMER
9 ^{ème} siège de Vice-président	M. Bernard HAESEBROECK
10 ^{ème} siège de Vice-président	M. Régis CAUCHE
11 ^{ème} siège de Vice-président	Mme Hélène MOENECLAEY
12 ^{ème} siège de Vice-président	M. Alain BEZIRARD
13 ^{ème} siège de Vice-président	M. Jean-François LEGRAND
14 ^{ème} siège de Vice-président	Mme Doriane BECUE
15 ^{ème} siège de Vice-président	M. Matthieu CORBILLON
16 ^{ème} siège de Vice-président	M. Michel DELEPAUL
17 ^{ème} siège de Vice-président	M. Patrick GEENENS
18 ^{ème} siège de Vice-président	M. Christian MATHON
19 ^{ème} siège de Vice-président	M. Michel COLIN
20 ^{ème} siège de Vice-président	M. Alain BLONDEAU

Candidats aux sièges de Conseillers métropolitains délégués

1 ^{er} siège de Conseiller délégué	M. Dominique LEGRAND
2 ^{ème} siège de Conseiller délégué	Mme Marie TONNERRE
3 ^{ème} siège de Conseiller délégué	Mme Stéphanie DUCRET
4 ^{ème} siège de Conseiller délégué	M. Patrick DELEBARRE
5 ^{ème} siège de Conseiller délégué	M. Frédéric CAUDERLIER
6 ^{ème} siège de Conseiller délégué	M. Alain CAMBIEN
7 ^{ème} siège de Conseiller délégué	M. Didier DUFOUR
8 ^{ème} siège de Conseiller délégué	M. Frédéric MINARD

Autres Conseillers membres du bureau

1 ^{er} siège de Conseiller au bureau	M. Yvan HUTCHINSON
2 ^{ème} siège de Conseiller au bureau	Mme Audrey LINKENHELD
3 ^{ème} siège de Conseiller au bureau	M. Charles-Alexandre PROKOPOWICZ
4 ^{ème} siège de Conseiller au bureau	M. Sébastien COSTEUR
5 ^{ème} siège de Conseiller au bureau	M. Rudy ELEGEST
6 ^{ème} siège de Conseiller au bureau	Mme Pauline SEGARD
7 ^{ème} siège de Conseiller au bureau	M. Alexandre GARCIN
8 ^{ème} siège de Conseiller au bureau	M. Hiazid BELABBES
9 ^{ème} siège de Conseiller au bureau	M. Jean-Marc AMBROZIEWICZ

Il est proposé au Conseil de la Métropole de procéder à l'élection des membres du bureau au scrutin secret conformément aux textes et selon les modalités pratiques décrites en séance.

Dans le respect de ces prescriptions, il est proposé de recourir au dispositif de vote par boîtier électronique anonymisé et remis à chaque membre du Conseil. Le recours

au dispositif de vote par boîtier électronique permet le déroulement de l'ensemble des scrutins uninominaux dans un temps raisonnable tout en préservant les principes fondamentaux prescrits par le code électoral en la matière.

Pour chaque scrutin un appel à candidature est lancé pour recueillir le nom des éventuels candidats aux sièges à pourvoir.

A la clôture des déclarations de candidature, Monsieur le Président ouvre le scrutin.

A l'issue de chaque scrutin uninominal, effectué selon les modalités pratiques décrites en séance, M. le Président proclame les résultats de l'élection des membres du bureau.

Les 20 Vice-présidents, les 8 Conseillers métropolitains délégués et les 9 autres Conseillers membres du bureau ont été élus à l'unanimité.

L'élection est rendue publique, par voie d'affichage du procès-verbal d'élection aux lieux officiels d'affichage de la Métropole européenne de Lille (site internet : www.lillemetropole.fr) dans les 24 heures suivant l'élection (article L. 2122-12 du code général des collectivités territoriales).

Résultat du vote :ELU(ES) À L'UNANIMITÉ